

*Proposition présentée par le député:*

*M. André Reymond*

*Date de dépôt: 5 octobre 2004*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **Audit des comptes de la CGN**

Considérant:

- que les entités au bénéfice de subventions cantonales soumettent leurs comptes à l'Inspection cantonale des finances (ICF) ;
- que le Grand Conseil vient d'octroyer à la Compagnie générale de navigation (CGN) des crédits pour plus de 5 millions de francs, ainsi qu'un prêt conditionnellement remboursable de 172 466 francs ;
- que le rapport du Conseil d'Etat du 2 juillet 2004 à la motion Barillier démontre que la gestion de la CGN comporte des zones d'ombre et doit être examinée de façon plus approfondie précise ;

invite le Conseil d'Etat

- à demander à l'ICF un audit de la CGN portant
  - sur sa gestion ;
  - sur le montant des salaires versés à la direction ;
  - sur le système administratif et commercial de la CGN ;
  - sur le montant des participations financières versées par les régions transfrontalières ;
  - sur l'état des subventions, directes et indirectes, de toutes natures et provenances, reçues à ce jour.
- de fournir cet audit au Grand Conseil, assorti d'un rapport du Conseil d'Etat.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Il ressort, notamment, du rapport de la Commission des finances du 16 mars 2004 à propos de l'octroi d'importants crédits à la CGN que ce Grand Conseil reste notoirement sous informé quant à la gestion de cette compagnie largement subventionnée.

Il circule en outre dans l'opinion publique des questions non résolues à propos de la CGN et de sa gestion, questions auxquelles seul un audit pourra répondre.

Il revient donc au Grand Conseil d'obtenir les renseignements qui lui font défaut.

Au bénéfice des explications fournies, je vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable à la présente motion.